

Question orale de Monsieur Daniel Senesael, Député fédéral, à Madame Maggie de Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique concernant l'avis du Conseil supérieur de la Santé sur l'opportunité et les conditions éventuelles d'une autorisation de don de sang pour des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes

Madame la Ministre,

Il y a plus d'un an, je vous interrogeais sur l'opportunité de réviser les critères d'exclusion à vie du don de sang pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, comme cela se fait dans d'autres pays tels l'Australie, le Japon ou le Royaume-Uni.

En effet, rappelons que si toute personne âgée de 18 à 70 ans et en bonne santé peut donner son sang, sous réserve de certaines restrictions, les HSH restent aujourd'hui encore dans l'impossibilité de donner leur sang pour, dit-on, garantir la sécurité transfusionnelle.

A l'époque, vous disiez partager mon point de vue selon lequel, en la matière, ce qu'il y a lieu de prendre en considération n'est pas l'orientation sexuelle mais les pratiques à risque favorisant la transmission du VIH.

Vous m'informiez également que, dans la foulée du dépôt de ma question, vous aviez sollicité l'avis du Conseil supérieur de la Santé afin qu'il se prononce sur l'opportunité et les conditions éventuelles d'une autorisation de don de sang pour des hommes qui ont eu des rapports sexuels avec d'autres hommes.

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, nous attendons avec impatience l'avis du Conseil supérieur de la Santé car nous estimons qu'il est grand temps de mettre fin à cette discrimination que constitue l'interdiction du don de sang pour les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes.

Pouvez-vous me dire si cet avis a été rendu ? Si non, quand pourra-t-il l'être ? Etes-vous en mesure de nous faire part de ses conclusions ? Envisagez-vous à présent de prendre des mesures spécifiques à cet égard ?

Je vous remercie.

Daniel Senesael